Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219102449-20221003-2022-83-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2022

Mairie de Fontenay le Vicomte

ARRÊTÉ DU MAIRE
SUPPLÉANCE DU MAIRE

N° 2022/83

Le Maire de la Commune de Fontenay-le-Vicomte ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-17 ;

CONSIDÉRANT que Madame le Maire est absente pour raison de congés durant la période du 31 octobre 2022 au 13 novembre 2022 inclus et qu'il convient d'organiser sa suppléance ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Patrick BALDY, 3ème Adjoint au Maire, est désigné pour assurer la suppléance de Madame le Maire du 31 octobre 2022 au 13 novembre 2022 inclus.

Article 2 : Le présent arrêté est valable du 31 octobre au 13 novembre 2022 inclus.

Article 3 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- Aux intéressés.

Fontenay-le-Vicomte, le 03 octobre 2022

Le Maire
Valérie MICK RIVES

MAIRIE DE FONTENAY-LE-VICOMTE
91540

Mairie - 4 rue de la Mairie - 91540 Fontenay le Vicomte
Tél. : 01 64 57 04 10 – Fax : 01 64 57 11 03 – email : mairie.flv@wanadoo.fr
www.fontenaylevicomte.fr